



Commune de ROUGON

Place Isidore Blanc
04120 ROUGON

☎ 04.92.83.66.32

e-mail : mairie.rougon@wanadoo.fr

Site internet : www.rougon.fr



APPEL A CANDIDATURES
GESTION D'UN POINT MULTISERVICES
(épicerie, bar, restaurant)

Cahier des Charges



La Commune de Rougon dans les Alpes de Haute Provence, 110 habitants, site touristique majeur des **Gorges du Verdon**, recherche des candidats pour gérer le Point Multiservices « La Terrasse ».



Présentation du village de Rougon

La Commune de Rougon se situe dans les Gorges du Verdon à 20 kms de Castellane et 30 kms de Moustiers Sainte Marie.

Elle fait partie du territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon-Sources de Lumière regroupant 41 communes organisées autour des vallées du Verdon.

Le village est situé au pied d'un piton rocheux, surplombant les Gorges du Verdon, considéré comme le plus grand **Canyon d'Europe**.

Le village est accessible à partir du **Point Sublime**, site emblématique à forte fréquentation touristique, qui bénéficie d'un belvédère naturel ouvrant sur le **Couloir Samson** « porte du **Grand Canyon** ».

Il compte 110 habitants permanents dont un peu plus de la moitié dans le cœur villageois.

L'habitat est marqué par une prééminence des résidences secondaires (60% de l'habitat).

Durant la période estivale, la commune rassemble environ 260 habitants et une forte affluence touristique. La période automnale est elle surtout marquée par une population locale et régionale (notamment chasseurs, pêcheurs, randonneurs,...)

Les sites naturels, dont bien sûr le site classé des **Gorges du Verdon**, le sentier **Blanc Martel (GR4)** et le Point Sublime génèrent une fréquentation touristique au moins 8 mois de l'année et surtout en période estivale. A noter que la fréquentation des Gorges en augmentation est évaluée à 1 000 000 visiteurs par an. Mais il faut souligner la concentration des flux à la fois dans l'espace (sites ponctuels et linéaires routiers) et dans le temps (heures de pointe de la saison d'été et des week-ends de printemps).

Autre point d'attraction de la commune : les vautours et le belvédère où se situe la cage d'acclimatation.

Actuellement, un projet d'une grande ampleur est mené dans le cadre de l'Opération Grand Site des Gorges du Verdon visant à mieux accueillir le flux touristique sur les sites du Point Sublime et du Couloir Samson. Le projet est conduit par le Parc Naturel Régional du Verdon (dont la commune fait partie) en collaboration avec le Département des Alpes de Haute Provence.

L'épicerie – bar - restaurant « La Terrasse »

La Commune de Rougon a ouvert en 1996 son restaurant commerce multiservices – dénommé « La terrasse ». Celui-ci comprend :

- une épicerie communicant directement avec le bar
- une salle de restaurant de 15 couverts,
- un bar attenant à une salle dédiée à la prise de boissons (licence catégorie IV)
- une terrasse extérieure avec pergola de 20 couverts bénéficiant d'une vue sur le Grand Canyon des Gorges du Verdon.
- une cuisine équipée et rénovée aux normes en vigueur.
- un appartement T3 communiquant avec les locaux mais possédant son entrée indépendante.



La commune souhaite contribuer à la conservation et à l'animation du tissu économique et social et au maintien d'un lieu de vie dans le village.

Ses objectifs sont les suivants :

- Satisfaire les besoins élémentaires de la population en produits alimentaires et divers,
- Améliorer dans le village l'armature commerciale en créant un point fort d'animation et de rencontres conviviales.
- Proposer une restauration de qualité valorisant les produits locaux et faire en sorte que « La terrasse » pérennise le label « Bistrot de Pays », voir les conditions du label sur <http://www.bistrotdepays.com/> et éventuellement le label Pays Gourmand <http://paysgourmand.com/>

Un bistrot de pays, qu'est ce que c'est ?

Un bistrot de pays est un établissement (bistrot, cafés, estaminets et autres débits de boissons) ouvert à l'année et situé dans un petit village rural. Ce commerce de proximité indépendant permet à la clientèle de boire un coup ou de manger un morceau dans une ambiance conviviale. Certains bistrotiers offrent d'autres services comme l'hébergement ou l'épicerie. Les bistrotiers s'engagent à constituer un point d'information touristique et un lieu d'animation festif et culturel. Les tarifs de restauration se situent dans la gamme moyenne (< 25 €). Les bistrotiers proposent une restauration sincère souvent empreinte de traditions familiales. Ils mettent en valeur autant que possible les produits et recettes du cru.

Les conditions du contrat d'affermage

La Commune propose la signature **d'un contrat de délégation de service public de 3 ans renouvelables par tacite reconduction, à compter du 01 avril 2021.**

Le contrat prévoit les conditions suivantes :

- Location du commerce « La terrasse » (110 m²) au prix de 505,00€ / mois de avril à octobre et gratuité du loyer pour le reste de l'année (6 mois)
- Location d'un appartement de 72 m² au montant de 460,70€/mois
- Emprise de 60 m² - terrasse relevant de l'établissement à côté du terrain de boules – redevance annuelle de 96,00€
- Montant du dépôt de garantie : 1 010,00€

Le contrat ne confère à l'exploitant aucun droit à la propriété commerciale et aux avantages qui s'y rapportent.

Le gérant doit s'engager à une ouverture minimum et à proposer un service de restauration le plus longtemps possible dans l'année en dehors de la période de congés (fixée par le droit du travail).

La mission du gérant

- Assurer le fonctionnement du restaurant / point multiservices (bar, épicerie, restaurant) en continu en haute saison et en temps réduit en basse saison, adapté au flux de la population selon le contrat d'affermage.
- Proposer un service de restauration de qualité sur place et à emporter valorisant autant que possible les produits locaux.
- Participer et s'intégrer à la vie du village par des prestations occasionnelles (soirées à thèmes, fêtes...).

Profil

- Couple ou binôme sympathique et convivial aimant le contact humain et ayant le sens du commerce
- Diplôme et/ou expérience en cuisine et restauration exigé(s) (restauration de qualité)
- Connaissance et/ou expérience en gestion et comptabilité.
- Langues étrangères (anglais minimum)
- Capacité à s'adapter au contexte local.
- Disposer d'un véhicule et de la trésorerie nécessaire à l'approvisionnement des stocks, petite épicerie, bar et restaurant

Dépôt des candidatures

Les candidatures (CV, lettre de motivation et projet) sont à adresser avant le 31/12/2020 à :

Monsieur le Maire
Mairie de ROUGON
Place Isidore Blanc
04120 ROUGON

Audition

Les candidats dont les projets auront été présélectionnés seront reçus à partir de janvier 2021